Le jugement du rasage de la barbe

Comment juger le rasage de la barbe ou sa diminution ?

Louange à Allah
Le rasage de la barbe est interdit parce que des hadith clairs et authentiques
et des informations l ' indiquent et parce que les textes généraux qui interdisent
l ' imitation des infidèles l ' incluent. A ce propos, Ibn Omar rapporte que le Messager d ' Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit :
« Différenciez-vous
des polythéistes. Laissez pousser vos barbes et taillez vos moustaches. »
Une autre version dit : « Taillez les moustaches et laissez pousser les barbes ». D ' autres hadith abondent dans le même sens. Laisser pousser la barbe signifie la laisser se développer naturellement et éviter de la raser, d ' en déraciner des cheveux ou de les couper.
Ibn Hazm affirme que l ' unanimité
(des ulémas) s ' était dégagée sur l ' obligation de se tailler la moustache et de laisser pousser la barbe. A titre d ' argument, il a cité des hadith parmi lesquels celui déjà mentionné d ' Ibn Omar et celui de Zayd Ibn al-Arqam selon
lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «
Celui qui ne se taille pas la moustache n ' est pas des nôtres » (vérifié par At-Tarmidhi).
L ' auteur d ' al-Fourou ' a dit:
« Selon nos condisciples hanbalites, cette formulation impliquent une interdiction ».
Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit
: « Le livre et la Sunna et le consensus comportent l ' ordre de nous différencier
des infidèles et l ' interdiction de nous assimiler à eux dans l ' ensemble. Car le fait de chercher à leur ressembler en apparence conduit à les imiter dans leurs moeurs et actes blâmables, voire dans leurs croyances. Ce qui

entraîne
leur amour et l ' attachement profond à eux. De même l ' affectation profonde peut s ' exprimer par une assimilation dans les apparences.
At-Tarmidhi a rapporté que le Messager d ' Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui cherche à imiter les autres n ' est pas des nôtres. Ne vous assimilez ni aux Juifs ni aux Chrétiens ... » Un autre hadith dit : « Celui qui cherche à s ' assimiler à un peuple lui est assimilable « (rapporté par l ' imam Ahmad).
Omar Ibn al-Khatab a récusé le témoignage d ' une personne parce qu ' elle déracinait
les cheveux de sa barbe.
Dans at-Tamhid ,l ' imam Ibn Abd
al-Barr dit : « Le rasage de la barbe est interdit, et seuls les hommes semblables aux femmes s ' y livrent » Il entend par là les hommes qui cherchent
à ressembler aux femmes.
Le Prophète (bénédiction et salut
soient sur lui) avait une barbe très touffue (rapporté par Mouslim d ' après Djabir). Une autre version emploie le terme kathif et une autre le terme Kath.
Ce qui revient au même. Il n ' est pas permis d ' en prélever la moindre partie en raison de la portée générale des textes qui indiquent l ' interdiction du rasage de la barbe).